

Strasbourg, le 1 AOUT 2023

Direction Générale Adjointe Attractivité
Direction Europe et Transfrontalier

Dossier suivi par : Marton KRASZNAI
Tél. : 03.68.33.84.14
Mél. : marton.krasznoi@alsace.eu

Madame Brigitte TORLOTING
Présidente du Conseil Rhénan
Rehfusplatz 11
D-77694 KEHL

Madame la Présidente,

chère Brigitte,

Vous m'avez sollicité aux fins de connaître la position de la Collectivité européenne d'Alsace quant aux résolutions adoptées par la plénière du Conseil Rhénan du 27 juin et du 5 décembre 2022.

J'ai le plaisir de vous faire connaître les positions de la Collectivité européenne d'Alsace ci-dessous.

Résolutions adoptées le 27 juin 2022 :

1. Empêcher de nouveaux obstacles dans les relations entre la Suisse et l'Union européenne

Le gel des discussions entre la Confédération helvétique et l'Union européenne sur le projet d'accord-cadre bilatéral entraîne d'ores et déjà des répercussions négatives sur l'attractivité internationale de la région du Rhin supérieur, en tant que centre de connaissance et bassin de vie attractif.

Le territoire des Trois Frontières, caractérisé par son importante attractivité économique, assiste à regret à la réinstauration progressive d'obstacles techniques au commerce. Aujourd'hui, les entreprises bâloises performantes dans les domaines des sciences de la vie se voient imposer le rétablissement d'entraves administratives préjudiciables pour leurs pratiques commerciales.

Le tissu économique bâlois, fortement dépendant de la recherche, est parallèlement menacé par l'exclusion de la Suisse du programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe ». Cette décision est également préjudiciable aux intérêts du réseau universitaire « EUCOR – Le Campus européen » dont l'Université de Bâle fait partie.

Du fait de la forte interconnexion des entreprises dans le Sud du Rhin supérieur, du nombre important de travailleurs frontaliers français et allemands franchissant chaque jour la frontière suisse, ou encore de l'immense valeur ajoutée de la coopération universitaire pour les trois pays du Rhin supérieur, il est clair que cette décision aura des répercussions en Allemagne et en France.

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

En tant que chef de file de la coopération transfrontalière, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à promouvoir et à défendre les intérêts transfrontaliers du territoire du Rhin supérieur. Dans cette perspective, notre Collectivité apporte pleinement son soutien à cette résolution.

Cet engagement s'illustre également à travers les relations étroites entretenues avec les gouvernements des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

Un accord de coopération a d'ailleurs été signé le 2 mars 2023 entre notre Collectivité et le Canton de Bâle-Ville, prévoyant notamment des actions communes de lobbying en faveur de la reprise des relations entre la Suisse et l'Union européenne.

2. Renforcer l'espace de santé du Rhin supérieur de manière durable en pérennisant le centre de compétences trinational TRISAN

La Collectivité européenne d'Alsace est un partenaire fortement engagé, à la fois financièrement et opérationnellement, dans le projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur », qui prendra fin le 31 mai prochain. Depuis plusieurs années, elle participe activement aux discussions relatives à la pérennisation du centre de compétence trinational TRISAN. Elle a d'ailleurs priorisé le projet de pérennisation dans le cadre du volet « santé » de son Schéma alsacien de coopération transfrontalière.

Au regard des enjeux de santé qui s'imposent à nos territoires et des réponses transfrontalières qui peuvent être apportées, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite poursuivre son engagement au sein de TRISAN, pourvu que les partenaires français concernés (ARS Grand Est, CPAM, Région Grand Est, collectivités territoriales...) s'engagent également à ses côtés pour permettre à TRISAN de poursuivre ses actions au-delà de la fin du projet INTERREG, c'est-à-dire à partir de juin 2023.

3. Créer un centre de situation trinational et intensifier la coopération transfrontalière des services d'urgence dans le Rhin supérieur

La Collectivité européenne d'Alsace est chargée de la gestion administrative et financière des Services d'Incendie et de Secours, et soutient à ce titre les échanges transfrontaliers qui ont lieu dans le domaine des secours d'urgence. Elle partage les préoccupations du Conseil Rhénan concernant le besoin de coordination des moyens existants et des personnels de secours, qu'il s'agisse de situations de crise ou dans le cadre d'une anticipation des risques.

Il n'existe actuellement pas de consensus au sein de la Conférence du Rhin supérieur sur la mise en place d'une plateforme de coopération trinationale. Le Groupe de Travail « entraide en cas de catastrophe » a donc été chargé, lors de la Plénière de la Conférence du Rhin supérieur du 9 décembre 2022, d'élaborer un programme de travail pour la deuxième moitié de l'année 2023.

4. Renforcer la concertation transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire

La Collectivité européenne d'Alsace se réjouit de la résolution adoptée par le Conseil Rhénan le 27 juin 2022, relative à la concertation transfrontalière en matière d'aménagement du territoire. Elle tient en premier lieu à souligner être convaincue de l'aspect stratégique d'une telle concertation, puisque, en cohérence avec son statut de chef de file de la coopération transfrontalière sur le versant français du Rhin supérieur, la Collectivité européenne d'Alsace assume le rôle de porteur du projet INTERREG « Projet de territoire Rhin supérieur ».

La méthodologie envisagée, d'un commun accord avec les partenaires du projet, prévoit une association large des parties prenantes, en premier lieu les aménageurs et urbanistes ; bien évidemment, une prise de position de la Commission « Transports – Aménagement du territoire » du Conseil Rhénan sera également la bienvenue. Les résolutions du Conseil rhénan constitueront, dans tous les cas, une importante source d'information pour les rédacteurs du Projet de territoire.

D'ailleurs, des ateliers seront organisés en 2025, destinés à faire connaître le Projet de territoire : là encore, la participation active du Conseil Rhénan ou de ses membres individuels sera accueillie favorablement.

5. Encadrer le développement de la géothermie dans le Rhin supérieur

La Collectivité européenne d'Alsace adhère, dans l'ensemble, aux recommandations formulées dans la résolution. Elle tient à rappeler à ce sujet l'importance qu'elle accorde à l'extraction de lithium dans le cadre de l'exploitation de la géothermie. Plusieurs projets sont actuellement en cours de développement à cette fin sur le territoire alsacien, notamment la suite du projet de recherche européen EuGeLi, qui avait annoncé un premier succès d'extraction de lithium des saumures géothermales de la centrale de Rittershoffen, ainsi que des nouveaux forages prévus en Alsace du Nord avec extraction de lithium par la société Lithium de France.

Au sujet du point 10 de cette résolution, la Collectivité européenne d'Alsace tient cependant à préciser qu'elle estime que la Commission « Agriculture – Environnement – Climat – Energie » aura besoin de l'appui d'autres commissions, ou qu'un élu du Bureau s'en empare, pour traiter la question très technique des assurances.

La CeA a en outre inclus dans le Schéma alsacien de coopération transfrontalière le projet « Plateforme d'information sur la géothermie » porté par la TechnologieRegion Karlsruhe, qui consiste en la création d'une plateforme d'information sur la géothermie, avec l'instauration d'un médiateur pour prendre en charge les plaintes liées à la géothermie.

Il est important que le Conseil Rhénan soit tenu au courant des discussions qui auront lieu dans le cadre du Groupe d'experts Climat-Energie de la Conférence du Rhin supérieur, puisqu'il est proposé dans ce cadre qu'une conférence soit organisée par TRION-Climat.

6. Perspectives d'avenir pour le Parlement des jeunes du Rhin supérieur

La Collectivité européenne d'Alsace salue l'initiative du Parlement des jeunes du Rhin supérieur, qui encourage la participation politique des jeunes aux plans régional, national et transfrontalier depuis plus de 20 ans. A ce titre, elle regrette les difficultés auxquelles est confrontée cette association.

Grâce au « Fonds jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur, les collectivités financent chaque année des projets transfrontaliers à destination des jeunes, et notamment la prise en charge de frais de voyage et de séjour pour des rencontres transfrontalières de la jeunesse. Le Parlement des jeunes du Rhin supérieur a ainsi reçu, depuis 2004, environ 25 500 € de financements de la CRS.

On peut également citer l'organisation en octobre 2022, par le Groupe de Travail « Jeunesse » de la CRS, d'un Forum international de la jeunesse. Ce dernier a été financé à hauteur de près de 20 000 € par le fonds de coopération de la CRS.

Le nombre de participants au Forum, bien moindre que ce qui était initialement attendu, et les difficultés du Parlement des jeunes du Rhin supérieur, signalent cependant un désintérêt regrettable des jeunes pour les formats de rencontres proposés. Un renforcement de la communication sur les opportunités qui sont offertes aux jeunes apparaît donc en effet indiqué.

Nous encourageons l'association à recourir aux possibilités offertes par le système du service civique en France, plutôt qu'à créer un poste de secrétaire qui, même à raison d'un faible nombre d'heures, nécessiterait un financement relativement important.

Dans la mesure de ses disponibilités, la Collectivité européenne d'Alsace se tient à disposition du Parlement des jeunes du Rhin supérieur s'il souhaite inviter des représentants politiques ou techniques à assister à ses réunions.

Les représentants du Parlement des jeunes du Rhin supérieur sont quant à eux invités à participer aux réunions de la Commission « Culture – Jeunesse – Formation – Sport » au sens de la résolution « Parlement des jeunes du Rhin supérieur » du 8 juin 2001 du Conseil Rhénan.

Résolutions adoptées le 5 décembre 2022 :

7. Pour une coopération franco-allemande au niveau national axée sur les solutions et les compromis

La Collectivité européenne d'Alsace attache la plus haute importance à l'amitié et la coopération franco-allemandes, qu'elle s'efforce de développer au quotidien à travers son chef de filât transfrontalier.

Elle se réjouit donc que le 23^{ème} Conseil des ministres franco-allemand ait pu avoir lieu le 22 janvier 2023. Cette rencontre a visé à approfondir les coopérations bilatérales et européennes, que ce soit en matière de sécurité et défense, de projets industriels innovants, d'énergie et de climat, de transport ou encore de jeunesse. Elle a permis de rapprocher encore davantage les positions française et allemande sur les grands dossiers européens et internationaux, et notamment sur la question de la transition énergétique et du renforcement de la politique industrielle européenne.

La Collectivité européenne d'Alsace met par ailleurs l'un de ses agents à disposition du secrétariat du Comité de Coopération Transfrontalière, et participe à ses travaux : cet outil doit être encore davantage actionné afin de dépasser les obstacles rencontrés au jour le jour par nos concitoyens concernés par des démarches franco-allemandes.

8. Faire avancer le développement durable dans la région du Rhin supérieur de manière trinationale

La Collectivité européenne d'Alsace est attachée à l'amélioration constante de la qualité de vie des habitants du Rhin supérieur, notamment à travers le concept de « Life Valley », qu'elle s'efforce de promouvoir.

Elle tient néanmoins à souligner que le développement durable est une notion très vaste et transversale qui peut difficilement se traiter dans son ensemble mais qui doit permettre de faire des ponts entre les différentes actions à mettre en place. De même, cette notion dépasse largement le territoire du Rhin supérieur avec certaines actions à mettre en place sur le plan

national, voire international. Les acteurs locaux interviennent donc à titre ponctuel. A titre d'exemple, nous souhaitons indiquer que la CeA organisera les 17 avril et 22 juin 2023, avec l'ensemble des partenaires du Rhin supérieur, des Assises rhénanes de l'eau, afin de faire face ensemble aux défis qui attendent le territoire sur ce sujet clé de développement durable.

Concernant la simplification des processus de demande et de gestion des dispositifs de soutien, mentionnée au point 6, la CeA soutient fortement cette proposition. Il s'agit d'une problématique que nous soulevons également de façon régulière au sein d'autres instances transfrontalières. La complexité actuelle de demande et de gestion des dispositifs de soutien signifie cependant que, dans le cas des fonds européens, même notre collectivité n'est actuellement en mesure de gérer qu'un nombre limité de projets. Ainsi, la création d'un fonds pour petits projets au sein d'INTERREG VI constitue, par exemple, déjà une innovation dont nous nous réjouissons.

Enfin, concernant le point 7 de la résolution, il est à noter qu'une conférence annuelle est déjà organisée dans le cadre de la RMT et de la Conférence du Rhin supérieur sur la thématique du climat. Il n'est pas certain que l'organisation d'une conférence sur un thème aussi large aiderait réellement à apporter des solutions concrètes pour le territoire. De notre point de vue, un renforcement des échanges entre groupes de travail existants, avec une coordination globale, serait plus pertinent. Le processus pourrait ensuite déboucher sur une conférence traitant d'un axe particulier, afin de présenter les résultats concrets obtenus de développement de projets et de nouvelles pratiques.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage ainsi pleinement dans le travail mené conjointement par les présidents (ou porte-parole) français de la Conférence du Rhin supérieur, du Conseil rhénan et du Pilier politique de la RMT.

9. Renforcer le marché du travail transfrontalier dans le Rhin supérieur avec des solutions globales pour le travail mobile et le télétravail

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite, tout comme le Conseil rhénan, que des solutions soient trouvées en matière de travail mobile et de télétravail transfrontalier.

Elle se réjouit à ce titre qu'un travail commun entre les groupes de travail concernés de la Conférence du Rhin supérieur, le réseau INFOBEST et le réseau EURES-T Rhin supérieur ait pu conduire, début avril 2023, à la publication d'un guide pratique à destination des employeurs et des employés en matière de télétravail : une telle initiative est une réponse concrète aux besoins de nos concitoyens, qui mérite d'être poursuivie dans le temps afin de tenir compte des éventuels (et probables) développements réglementaires à venir.

10. Créer des bases juridiques pour les interventions transfrontalières des services d'urgence dans la région des Trois Frontières

La Collectivité européenne d'Alsace est chargée de la gestion administrative et financière des Services d'Incendie et de Secours, et soutient à ce titre les échanges transfrontaliers qui ont lieu dans le domaine des secours d'urgence.

Elle partage l'impatience du Conseil rhénan de voir aboutir un accord de coopération des services d'urgence entre la Suisse du Nord-Ouest et ses voisins allemands et français. Elle utilisera son influence auprès de la Préfecture et de l'Agence régionale de santé du Grand Est pour faire avancer ce dossier.

Sur une thématique approchante, la Collectivité européenne d'Alsace a pris l'initiative d'organiser un échange entre les élus du territoire (élus municipaux, communautaires et départementaux)

et le Landkreis Lörrach au sujet de l'ouverture prochaine d'une nouvelle clinique à LÖRRACH. Il s'agit de vérifier si et, le cas échéant, comment, des patients français pourraient être pris en charge dans ce nouvel équipement.

11. Développer les liaisons de transport transfrontalières dans la région franco-germano-suisse du Rhin supérieur

La Collectivité européenne d'Alsace se joint au Conseil Rhénan pour souligner l'importance des infrastructures de transport transfrontalières dans le Rhin supérieur et soutient, dans l'ensemble, la liste de projets énumérés dans la résolution du 5 décembre 2022.

Dans le domaine des infrastructures cyclables, la CeA tient à préciser, concernant le point c), qu'il est préférable de parler de réalisation d'une liaison cyclable transfrontalière dans le secteur de Beinheim-Roppenheim-Wintersdorf-Iffezheim.

En ce qui concerne la ligne de bus Rastatt-Soufflenheim/Seltz, citée au point d) du deuxième paragraphe de la thématique « transport routier », la CeA souhaite souligner que la ligne (qui ne va pas jusqu'à Haguenau) a été lancée au mois de décembre 2022 et pourrait donc figurer aux côtés des projets dont la mise en œuvre est avancée voire terminée. En revanche, la ligne à haut niveau de service Colmar-Breisach, citée au point d) du premier paragraphe, pourrait figurer avec les projets dont la mise en œuvre nécessite encore de surmonter des obstacles.

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace suggère de lancer une étude stratégique de potentiel sur la question des lignes de bus transfrontalières afin d'établir des priorités dans la mise en place des nouvelles liaisons.

12. Promouvoir le bilinguisme dans le Rhin supérieur

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage de manière active pour la promotion du bilinguisme dans le Rhin supérieur, et en particulier sur le versant français.

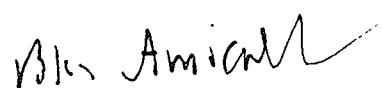
A ce titre, une nouvelle convention quadripartite 2023 - 2026 entre le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, la CeA, la Région Grand Est et les universités (Unistra et Université de Haute-Alsace), et qui devrait être signée en juillet 2023, a été élaborée avec l'ambition de replacer la transmission de la langue régionale au centre du plan d'actions et de relancer l'attractivité du métier du professorat des écoles et les mobilités transfrontalières des élèves et des professeurs. D'autres actions sont comprises dans cette convention, notamment la découverte du monde de l'entreprise en pays germanophone dans le cadre de la réalisation des stages obligatoires de 3^{ème} dans une entreprise allemande ou suisse. Les activités culturelles transfrontalières à l'initiative des établissements scolaires seront également soutenues.

La CeA soutient en outre le développement de parcours diversifiés tels que l'enseignement renforcé en allemand (3 heures par semaine), l'enseignement bilingue à parité horaire et l'enseignement de la langue régionale en immersion. En 2022, la CeA a soutenu l'ouverture d'une crèche immersive en alsacien à Neuwiller-lès-Saverne.

La Collectivité européenne d'Alsace demande au Conseil rhénan de préciser dans quel cadre il demande l'élaboration d'un concept commun de promotion du bilinguisme, tel que mentionné au point 9, et quels sont les acteurs qu'il souhaiterait voir s'impliquer.

Je vous remercie pour la prise en compte de ces remarques, qui pourront, le cas échéant, être explicitées lors de la prochaine réunion par les élus de la Collectivité européenne d'Alsace présents.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président



Frédéric BIERRY